

Commission des mesures phytosanitaires (CMP) de la CIPV

Document de séance pour la CMP-15

Conteneurs maritimes : Proposition sur la voie à suivre destinée à l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes (ESCM)

Document présenté par l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis

INTRODUCTION

L'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis souhaitent faire part de quelques idées et suggestions à la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) et à l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes (ESCM) sur les moyens pratiques à adopter pour assurer la propreté des conteneurs maritimes. Plus précisément, nous demandons au ESCM d'examiner les approches et suggestions stratégiques exposées dans ce document alors qu'il en est à terminer ses délibérations et à formuler ses recommandations aux fins d'examen par la CMP en 2022.

CONTEXTE

En 2015, la CMP a convenu d'interrompre pendant cinq ans la poursuite des travaux d'élaboration d'une norme internationale sur les conteneurs maritimes. À ce moment-là, plusieurs parties contractantes et de nombreuses régions n'étaient pas prêtes à adopter l'ébauche d'une Norme internationale pour les mesures phytosanitaires (NIMP). Diverses questions opérationnelles, juridiques et pratiques dépassaient les compétences des organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) ou outrepassaient les pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre d'une norme. Par conséquent, il a été convenu qu'au terme de la période d'interruption de cinq ans, et au vu de l'analyse effectuée par l'ESCM sur l'incidence des mesures complémentaires recommandées par la CMP pour réduire les risques phytosanitaires posés par les conteneurs maritimes, la CMP examinerait la nécessité d'élaborer une norme. Les préoccupations plus récentes au sujet de la découverte de « contaminants » et d'organismes de quarantaine dans des conteneurs continuent de faire ressortir le besoin urgent d'adopter une solution mondiale.

L'ESCM a réalisé des progrès satisfaisants dans quelques domaines, mais certaines activités sont devenues complexes et n'ont pas entièrement été réalisées. De plus, les mesures liées à la COVID-19 ont eu un impact sur les travaux. Par conséquent, alors qu'il ne reste plus qu'une année de travaux, l'ESCM devrait concentrer ses efforts sur la façon de mieux étayer la prise de décisions lors de la CMP-16. Grâce à un plan de travail mieux ciblé pour 2021, l'ESCM pourrait préparer un rapport qui : a) fait ressortir les principaux éléments que la CMP doit prendre en considération; b) indique les options pour les prochaines étapes; c) présente une analyse des avantages et des inconvénients liés à ces options; et d) fournit un aperçu des documents sur les directives de suivi suggérés. Grâce à cette approche proposée à l'ESCM, les membres de la CMP seront mieux informés et mieux préparés pour prendre leurs décisions.

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER PAR LE ESCM

Nous croyons que, dans la mesure du possible, l'ESCM devrait répondre à certaines questions fondamentales qui, en fonction des réponses, pourraient contribuer à fournir une base plus solide pour planifier les prochaines étapes. Voici ces questions :

1. Quelles sont les principales réalisations qui ont vu le jour dans les régions au cours des cinq dernières années à la suite des efforts de celles-ci pour régler la question des risques phytosanitaires posés par les conteneurs maritimes? Qu'ont appris les régions sur ce qui est efficace et sur ce qui ne l'est pas?
2. Qu'avons-nous appris au cours des cinq dernières années au sujet des conteneurs maritimes et du niveau relatif de risque qu'ils représentent pour ce qui est de contenir et de propager des organismes nuisibles? La situation est-elle meilleure ou pire qu'il y a cinq ans? Quels sont le point de vue et l'expérience des membres de la CMP dans ce domaine?
3. L'industrie utilise-t-elle en partie le code sur la propreté des conteneurs de l'OMI ou Organisation maritime internationale (c.-à-d. le Code de bonnes pratiques OMI/OIT/CEE-ONU pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport [Code CTU]) afin d'améliorer les choses? Y a-t-il des données sur le niveau d'adhésion au Code CTU pour les cinq dernières années? Quel rôle le Code CTU joue-t-il pour ce qui est de répondre à la préoccupation des ONPV qui est d'empêcher la propagation des organismes nuisibles? Ce Code CTU jouera-t-il un rôle potentiellement important à l'avenir du point de vue phytosanitaire?
4. Qu'avons-nous appris au sujet des divers éléments de l'industrie et de la chaîne logistique, ainsi que de la volonté et de la capacité de l'industrie à s'associer aux ONPV pour régler la question des risques phytosanitaires?
5. Puisque plusieurs acteurs de la chaîne d'approvisionnement peuvent jouer un rôle dans la propreté des conteneurs, est-il nécessaire d'envisager des lignes directrices et des pratiques industrielles supplémentaires qui viseraient ces diverses entités?
6. Les incitatifs sont-ils efficaces? Ou au contraire, les ONPV et les gouvernements doivent-ils plutôt adopter des mesures réglementaires à leurs frontières, ce qui leur permettrait de refuser l'entrée de cargaisons et obligerait l'industrie à modifier son comportement?
7. Quels sont les obstacles majeurs qui pourraient restreindre les chances de succès d'un programme volontaire qui inciterait l'industrie à accroître la propreté des conteneurs?
8. Y a-t-il une possibilité d'harmoniser certaines activités sur lesquelles les parties contractantes devraient se pencher, et serait-ce avantageux de le faire? Plus précisément, quels sont les points de la chaîne logistique qui offrent le potentiel le plus intéressant en matière d'harmonisation phytosanitaire?
9. Quelles sont les différentes activités ou pratiques que les parties contractantes pourraient mettre en œuvre et qui respectent la législation nationale et leur capacité opérationnelle dans le but de parvenir au résultat commun qui est de minimiser le risque phytosanitaire?

10. Si nous poursuivons l'élaboration de l'orientation de la CIPV sur les conteneurs maritimes, quels seraient les éléments les plus essentiels dont il faudrait tenir compte?

11. Faudrait-il envisager la tenue d'un atelier international (ou d'une séance spéciale de la CMP) qui aurait pour but d'échanger des enseignements tirés et des expériences acquises sur le plan régional au cours des cinq dernières années, et qui aurait également pour but d'évaluer le rôle de l'industrie et celui de l'OMI en tant que partenaire potentiel, de même que de cerner les questions en suspens et les éléments essentiels? Il serait important de connaître le point de vue et l'expérience des différentes régions.

Au cours des cinq dernières années, il est apparu clairement à la plupart des parties contractantes que les conteneurs maritimes sont des vecteurs d'organismes nuisibles et qu'il s'agit d'un problème que nous ne pouvons plus ignorer. Cette préoccupation a récemment été abordée dans les discussions en cours sur la découverte de « contaminants » et d'importants organismes de quarantaine dans des conteneurs.

Certains pays semblent prêts à aller de l'avant pour ce qui est d'élaborer une norme. En revanche, d'autres régions demeurent plus réticentes et hésitent davantage en l'absence d'informations sur les possibles implications d'une norme et sur la faisabilité opérationnelle.

Par conséquent, nous croyons qu'à partir de maintenant, un processus par étapes fournirait une base plus solide à partir de laquelle il serait possible de déterminer à quoi pourrait ressembler une approche pratique, réalisable sur le plan opérationnel et acceptable.

PROPOSITION

Nous recommandons à l'ESCM d'envisager une démarche par étapes qui comprendraient les éléments suivants :

1. L'ESCM examine les questions stratégiques fondamentales présentées dans ce document, puis les traite dans la mesure de ses capacités avant d'en faire rapport lors de la CMP-16 de 2022.
2. L'ESCM se penche sur l'idée de tenir un atelier international (ou une séance spéciale) à la fin de 2022, ce qui permettrait : a) une discussion sur son rapport; b) l'échange d'enseignements tirés, d'opinions, d'expériences et de suggestions entre les régions; et c) le repérage des éléments essentiels à prendre en considération dans toute solution future, y compris l'orientation de la CIPV.
3. La révision de la recommandation 06 de la CMP sur les conteneurs maritimes afin qu'elle tienne compte des connaissances les plus récentes sur les questions liées aux conteneurs maritimes, y compris l'élaboration d'un code de bonnes pratiques et son intégration dans la recommandation (ce code de bonnes pratiques pourrait servir de fondement à l'élaboration d'une norme). Cette recommandation mise à jour doit tenir compte des résultats et des conclusions de l'atelier international.
4. L'élaboration de toute autre mesure recommandée que la CMP pourrait vouloir envisager, d'après les résultats de l'atelier international et conformément à l'étendue des fonctions et du mandat habituels de la CIPV et des ONPV.

5. Développer un cadre de référence à l'intention d'un groupe de travail dans le but de favoriser la mise en œuvre des étapes 2, 3 et 4 ci-dessus, aux fins d'approbation lors de la CMP-16.

Nous attendons avec intérêt le rapport de l'ESCM et espérons que ce document fournit quelques suggestions utiles à ce groupe dans sa dernière année de délibérations et pour formuler ses propositions sur la façon de mieux promouvoir une approche harmonisée et pratique en matière de conteneurs maritimes.